

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Pierre Eckert, Léna Strasser,
Jacques Blondin, Céline Zuber-Roy, Jean-Marc
Guinchard, Cyril Mizrahi, Marjorie de
Chastonay, Edouard Cuendet*

Date de dépôt : 26 novembre 2020

Proposition de résolution

Dissolution de la commission *ad hoc* instituée par la résolution 935

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le Grand Conseil peut créer des commissions *ad hoc* et les dissoudre par voie de résolution ;
- qu’ainsi, par exemple, divers député-e-s issus de différents partis ont déposé en 2009 une résolution (594) pour dissoudre la commission *ad hoc* instituée par la résolution 487,

dissout la commission *ad hoc* instituée par la résolution 935.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de la séance de notre Conseil du 25 novembre 2020, la résolution 935 a été approuvée par une courte majorité. Il apparaît qu'un nombre important de député-e-s s'est trompé lors du vote, pensant voter sur un autre objet.

Cela étant, les groupes PS, Verts, PDC et PLR s'opposent à la création comme au maintien de cette commission sur le fond, pour les raisons exposées lors du débat, soit la volonté de maintenir le rôle spécifique des différentes commissions spécialisées dans la gestion de la crise liée au coronavirus. Dès lors, il n'est pas souhaitable de concentrer la gestion de la crise dans les mains d'une seule commission.

La résolution 935 pose par ailleurs des problèmes de coordination avec la motion 2719 votée postérieurement et confiant l'examen des arrêtés COVID du Conseil d'Etat à la commission législative.

Dès lors, les groupes susmentionnés vous invitent à approuver la présente résolution portant sur la dissolution de la commission *ad hoc* R 935.